



Je constate que de plus en plus d'usagers se mettent à fumer sur les quais en attendant le RER

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 16 juin 2009

Bonjour,

Je prends tous les matins le RER pour me rendre à mon travail.

Je constate que de plus en plus d'usagers se mettent à fumer sur les quais en attendant le RER. J'avais constaté le début du phénomène dès que la dernière loi sur le tabagisme passif fut passée. Ce fut discret au début puis progressivement, la décontraction est revenue. Il est désormais fréquent de voir des personnes s'en griller une plus au moins discrètement dans les couloirs du métro, mais plus spécialement sur les quais du RER et bien sûr dans les gares, lorsque les quais se prolongent en plein air.

Que puis-je faire ? Réagir sur le moment et appelez le service de sécurité ? Ecrire à la RATP ou SNCF ? Cela suffira-t-il, merci de m'indiquer les adresses dans ce cas.

La loi punit d'une amende les usagers fumant dans les lieux publics mais la RATP et la SNCF ont-ils pris les mesures pour faire respecter la loi et combien de sanctions ont-elles été vraiment prises ?

Merci d'envoyer la réponse à mon adresse mail.

Réponse :

Voici l'[adresse du site](#) sur lequel vous pouvez expliquer vos soucis. Contentez-vous de relater des faits précis et datés en évitant de polémiquer sur la responsabilité de la RATP, mais en insistant sur les dangers et la gêne que ces infractions vous occasionnent.

Plus ces réclamations seront nombreuses et plus la RATP se mobilisera pour les satisfaire.